



MAIRIE
de
NOAILHAC

Téléphone 05 63 50 50 05

**Bulletin
du Conseil Municipal
De la commune de Noailhac
Séance du 03 juin 2020**

Étaient présents : Mrs Francis MATHIEU ; Jean-Louis GAU. Henry BOSC ; Serge BARBASTE ; Marc GÉMIN.

Mmes : Armelle ANDRADE ; Gaëlle CALAS ; Christiane MADAULE ; Isabelle CARRIÈRE.

Absents excusés : Mrs Jean-Marie BERNAT ; Jacques BLANC, Mme Marie-Pierre PALAYSI

Absent : Etienne SICARD ;

Secrétaire de séance : Jean-Louis GAU

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET ADMINISTRATIF 2019

1- Compte de gestion 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le compte de gestion du Trésorier Municipal pour l'année 2019.

2- Compte administratif du budget communal 2019

❖ Fonctionnement

Dépenses	443 773.61 €
Recettes	780 174.13 €
Excédent de clôture	336 470.52 €

❖ Investissement

Dépenses	249 381.71 €
Recettes	57 133.30 €
Déficit de clôture	- 192 248.41 €

Hors de la présence de M le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif commune du budget 2019.

AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET COMMUNAL 2019

1- L'excédent d'exploitation (Excédent de clôture fonctionnement : 336 470.52 € + Excédent de clôture du budget assainissement : 82 122.56 €) est affecté en recette de Fonctionnement sur le budget 2020.

2- Le déficit global d'investissement de 2019 de 208 184.02 € (déficit de clôture de – 192 248.41 € + le déficit du budget assainissement de – 15 935.61 €) est reporté en dépenses d'investissement au budget 2020.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL DE 2020

- 1- Fonctionnement : 849 918.08 € (dépenses et recettes)
- 2- Investissement : 280 423.02 € (dépenses et recettes)
- 3- Subventions : le montant versé aux associations a été augmenté de 50 € pour chacune. Soit un total global de 16 824 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2020.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT DE 2020

- 1- Fonctionnement : dépenses et recettes : 16 500 €.
Rien n'est prévu en investissement qui est dorénavant géré par la Communauté d'Agglomération Castres-Mazamet suite au transfert de compétences.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget assainissement 2020.

VOTE DES TAXES LOCALES

Après plusieurs années sans augmentation, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité la hausse de 1.5% pour le foncier bâti et 1.5% pour le foncier non bâti.

Pour information, cette augmentation représentera au global 1 981 € de recettes supplémentaires pour la collectivité.

RENOUVELLEMENT CONTRAT AGENT CONTRACTUEL

Les contrats de 3 agents communaux arrivent à échéance et sont en cours de renouvellement.

MISE EN PLACE D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE COVID-19

Le Conseil Municipal autorise M le Maire à fixer par arrêté individuel le montant de cette prime pour chaque agent communal.

Au global, cette prime s'élèvera à 1 543 €.

OPERATIONS D'INVESTISSEMENT 2020

- Réserve incendie au Pioch d'Azou et poteau d'incendie à St Auzart :
 - o Coût global TTC 18 718 €, bénéficiant de subventions de l'État et de la Communauté d'Agglomération Castres-Mazamet.
- Achat tondeuse : 1 521 €.

Nous rappelons que le budget de la commune ne permet pas à l'heure actuel des investissements importants.

INTEMPERIES DU 11 MAI 2020

Une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle a été adressée aux services de l'État.

Les agents de l'Office Français de la Biodiversité – Police de l'Eau- se sont déplacés pour constater les dégâts sur les berges de la Durenque et du Ganoubre. Ils ont rappelé que le stockage de matériaux, branches et autres en bordure des cours d'eau est interdit.

DISTRIBUTION DE MASQUES

Nous venons de recevoir une nouvelle dotation de 873 masques cofinancée par le Conseil Département et la Région Occitanie.

Ces masques sont à retirer, à raison de 1 par personne, aux heures d'ouvertures du secrétariat de la Mairie.

QUESTION DIVERSES

-Restaurant Hostellerie d'Oc : suite à la crise COVID 19, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité la gratuité et l'extension de la terrasse sur la place pour l'année 2020.

-Élagage : avant l'arrivée de la fibre, la municipalité demande aux propriétaires riverains de bien vouloir élaguer les arbres et arbustes situés à proximité des lignes téléphoniques afin de faciliter l'installation de ces nouveaux équipements.

-2^{ème} tour des élections municipales le 28 juin 2020

Afin de respecter au maximum les consignes sanitaires, le vote aura lieu :

Salle Roger GAU

Permettant un sens unique de circulation.

Les électeur devront être munis :

- D'un masque (un sera fourni en cas d'oubli)
- D'un stylo pour émarger.